

Sommaire exécutif

Pour les ménages les plus démunis, qui, souvent, n'ont pas accès au crédit traditionnel, le cercle vicieux de l'endettement peut être lié à certaines sources de crédit alternatives. On entend entre autres par sources de crédit alternatives les prêts à échéance au jour de paie, les services d'encaissement de chèques, les transactions de prêt sur gage, etc. Entre un et 1,4 million de Canadiens auraient utilisé au cours des dernières années ces types de crédit, dont les taux d'intérêt annuel peuvent dépasser le 1000 %.

Des associations de consommateurs ont effectué des études par le biais desquelles elles dénoncent les abus de cette industrie du crédit¹. Sans être spécifiquement réglementé, le marché parallèle des petits prêts est toutefois soumis à l'article 347 du Code Criminel, qui fixe à 60 % le taux d'intérêt maximum au-delà duquel le prêt, qualifié d'usuraire, est illégal². Malgré le dépassement de ces taux, les poursuites sont extrêmement rares.

Au cours de cette recherche, nous avons porté une attention particulière à deux services offerts par le marché du crédit parallèle : l'encaissement de chèques et, plus particulièrement, le prêt sur salaire.

La première partie de notre rapport propose un survol des enjeux et des recherches effectuées au sujet du marché parallèle du petit prêt et, plus spécifiquement, sur l'engouement dont font l'objet auprès de la population les prêts sur salaire.

La deuxième partie expose les résultats de notre enquête terrain, au cours de laquelle 300 entrevues (100 par ville ciblée) ont été effectuées à la sortie des succursales de prêteurs sur salaire et d'encaisseurs de chèque à Montréal, Ottawa et Vancouver en vue de tenter de cerner un profil des utilisateurs de ces types de services.

Enfin, la 3e partie propose un rapide survol des alternatives existantes au prêts sur salaire, au Canada et ailleurs.

Conclusion

L'avènement du marché parallèle du crédit a certes profité du vide laissé par le retrait des institutions financières du marché des petits prêts. Bien que les institutions financières proposent des alternatives sous forme de crédit ouvert (cartes et marges de crédit), les consommateurs moins bien nantis et ceux qui ont un mauvais dossier de crédit se retrouvent

¹ À ce sujet, voir Association of Community Organizations for Reform Now Canada (ACORN Canada). Novembre 2004: Protecting Canadians' Interest: Reining in the Payday Lending Industry. En ligne. <http://acorn.org/fileadmin/International/Canada/Reports/Payday_Lending_Report.pdf>. Consulté le 29 novembre 2005. Le Centre pour la défense de l'intérêt (PIAC). Michael Grant and Sue Lott. Novembre 2002. Fringe lending and « alternative » banking: the consumer experience. En ligne. <<http://www.piac.ca/fringelendingrpt1.pdf>>. Consulté le 29 novembre 2005. Et PIAC. John Lawford. Décembre 2003. Pragmatic Solutions to Payday Lending: Regulating Fringe Lending and "Alternative" Banking. En ligne. <<http://www.piac.ca/fringelendingrpt2.pdf>>. Consulté le 29 novembre 2004.

² À ce sujet, pour un comparatif des taux existants entre autres dans certains états américains et pays européens. Voir aussi le projet de Loi S-19, modifiant le Code Criminel (taux d'intérêt criminel), déposé par la Sénateur Madeleine Plamondon le 17 novembre 2004.

sans accès à un petit prêt, qu'il soit d'urgence ou de dépannage, de même qu'au crédit ouvert. Ce sont souvent ces consommateurs qui utilisent le le marché parrallèle du crédit à la consommation (MPCC).

D'autres utilisent abondamment le service d'encaissement de chèque. Contrairement à ceux qui se voient forcés de se tourner vers les prêts sur salaire en l'absence de solution de rechange, ces consommateurs se tournent plutôt vers les succursales qui offrent l'encaissement de chèque pour des motifs liés à la rapidité et la simplicité du service ou pour éviter de se soumettre aux pratiques de gel de chèque par les institutions financières.

Le MPCC offre donc plusieurs services qui répondent à des besoins des consommateurs, besoins que les institutions financières refusent de combler. Certaines solutions de rechange ont par ailleurs été développées, au Canada et ailleurs, afin de tenter d'offrir aux consommateurs d'autres options pour l'obtention de petits prêts, plus soucieuses du respect des lois visant la protection du consommateur.

Les résultats de notre enquête terrain ont permis d'identifier certaines des caractéristiques des utilisateurs des succursales du MPCC et de leur utilisation des services offerts. Environ 30 % des usagers utilisent le service d'encaissement de chèque du MPCC pour transiger des chèques du gouvernement fédéral, malgré le fait que les succursales bancaires aient l'obligation légale d'encaisser gratuitement ce type de chèques. Les répondants justifient l'utilisation du MPCC pour la rapidité et la facilité du service qu'ils y trouvent. La majorité des répondants possédant un compte personnel, il nous est permis de croire que certains usagers du MPCC ont besoin de leur argent immédiatement et qu'ils se voient contraints d'engager des frais supplémentaires pour contourner les pratiques de «gel» de chèques par les institutions financières. 35 % des répondants ignorent ou refusent d'admettre que les frais encourus dans les succursales du MPCC sont plus élevés que ceux qu'imposent les institutions financières. 55 % des répondants reconnaissent le coût plus élevé du prêt sur salaire, comparativement aux autres types de prêts. La fréquence de l'utilisation du prêt sur salaire démontre que la majorité des répondants sont prisonniers d'un endettement en spirale. La majorité des utilisateurs qui formaient notre échantillon ont un revenu inférieur à 40 000 \$. Les raisons invoquées à l'appui de l'utilisation de ce service sont sans grande surprise : mauvais dossier de crédit, rapidité et facilité du service et services non offerts ailleurs.

Il est intéressant de noter que la législation québécoise et la jurisprudence qui s'est développée dans la province semblent avoir eu pour effet d'éloigner l'industrie du prêt sur salaire. Par contre, on peut déplorer le fait que les solutions de rechange n'y semblent pas plus développées que dans le reste du Canada.

Recommandations

Nos recommandations ont été divisées en 4 volets, suivant les thèmes abordés dans notre recherche : 1) encaissement de chèques; 2) prêt sur salaire; 3) solutions de rechange; et, 4) autres.

Encaissement de chèques

L'Union des consommateurs recommande

- Une campagne d'information de l'ACMF sur les obligations des institutions financières;
- La révision des politiques de gel de chèque;
- Une interdiction de l'imposition de frais pour l'encaissement des chèques émis par les gouvernements et l'application intégrale des dispositions interdisant l'imposition de tels frais.

Prêt sur salaire - Taux d'intérêt criminel

L'Union des consommateurs recommande

- Une baisse du taux d'intérêt criminel;
- Une campagne d'éducation sur les dispositions fixant le taux d'intérêt criminel.

Prêt sur salaire - Application de la Loi

L'Union des consommateurs recommande

- Des enquêtes en vue d'un assainissement du marché et d'une meilleure protection des consommateurs;
- L'application scrupuleuse des dispositions interdisant l'imposition de frais ou intérêts dépassant le taux légal et des poursuites en vue de discipliner l'industrie;
- L'imposition de règles strictes sur les indications qui doivent être transmises aux consommateurs relativement au taux d'intérêt qui leur est imposé et sur tous les frais que doivent indiquer ces mentions obligatoires.

Solutions de rechange

L'Union des consommateurs recommande

- L'étude des initiatives étrangères en vue de la mise sur pied de solutions de rechange au MPCC;
- L'élargissement des droits des consommateurs à certains services obligatoires de la part des institutions financières.